Refus de l'INPI d'enregistrer la marque « Je suis Charlie »

L’INPI a reçu à compter du 7 janvier denombreuses demandes de marques « Je suis Charlie », ou faisantréférence à ce slogan. L’Institut a pris la décision de ne pasenregistrer ces demandes de marques, car elles ne répondent pas aucritère de caractère distinctif. Ce slogan ne peut en effet pasêtre capté par un acteur économique du fait de sa largeutilisation par la collectivité.

Notes de bas de page :

1.